

4. RÉOLUTION CONDITIONS DE TRAVAIL

Nos inquiétudes prémonitoires d'avant la RGPP et la loi NOTRe étaient fondées, alors que se profile le projet de loi de transformation de la fonction publique. Et toujours le même leit-motiv : faire plus avec moins.

SUD Rural Territoires renouvelle son attachement à une véritable fonction publique au service des citoyens sur l'ensemble de notre territoire. Un service utile à la collectivité et rendu par des agents qui ont leur mot à dire sur leurs conditions de travail.

C'est pourquoi SUD Rural Territoires dit non à la fusion des CT et CHSCT en Comité Social et Administratif et oui au maintien des CHSCT renforcés (moyens financiers, institution d'un délit d'entrave, pouvoir d'ester en justice...)

Dans le contexte actuel, SUD Rural Territoires se donne les points de vigilance suivants :

- **Instaurer et conscientiser dans l'esprit de tous que les conflits doivent toujours être recadré sur l'aspect professionnel et les faits :**

Quand nous accompagnons nos collègues, stoppons les jugements personnels et tout de suite recadrons sur du professionnel et des faits. Quand il y a un écrit concernant du personnel, il faut le faire retirer et obtenir réparation.

- **Informé et former sur les Registres Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail** et sur toutes les procédures déclenchantes si problème d'hygiène, de sécurité et conditions de travail. Les personnels doivent s'approprier cet outil disponible en ligne sur le site de Solidaires. (la petite BAO). Les dépôts sur ce registre concernent les conditions de travail, les problèmes psychosociaux (agression, harcèlement), la sécurité, la qualité des bâtiments... Rappelons l'obligation réglementaire de présenter aux agents ce registre : lieu et conditions d'utilisation.
- **Militer pour une vraie médecine de prévention nationale et indépendante** et inciter les agents à rencontrer la médecine de prévention que ce soit pour la visite médicale ou le conseil sur la prévention des risques.
- **Ne pas oublier la question de la qualité des bâtiments** : l'accessibilité, l'isolation, le chauffage, l'amiante. Il existe encore beaucoup de bâtiments anciens dans notre administration.

SUD Rural Territoires dénonce :

- **la communication du ministère** (Qualité de Vie au Travail) qui masque son absence d'actes concrets pour l'amélioration des conditions de travail (augmentation des seuils), l'augmentation de la précarité (transformation de la fonction publique) et de la charge de travail ;
- **les cas de non-résolution des problèmes par les responsables hiérarchiques ;**
- **la multiplication des cas de management autoritaire, méprisant et violent ;**

- **la perte de sens des métiers et des conditions de travail qui se dégradent :**
Quand le système dysfonctionne, quand l'État est défaillant, les conditions de travail se dégradent, et notre syndicat doit être moteur pour accompagner et déculpabiliser les agents afin qu'ils n'endossent pas, à titre personnel, le résultat des conditions de travail dégradées. Les encadrants sont trop fréquemment dans des logiques uniques de gestion. Ils en deviennent déficitaires sur le sens des missions et des métiers. Nous encourageons à résister aux injonctions paradoxales et/ou illégales. L'exigence de « chiffres » au détriment du fond participe à la perte de sens des métiers (utilisation de logiciels tels que Salsa et autres).

SUD Rural Territoires demande :

- **la non-fusion des CT et CHSCT en Comité Social et Administratif et le maintien des CHSCT renforcés (moyens financiers, institution d'un délit d'entrave, pouvoir d'ester en justice...)** ;
- **de respecter l'obligation d'évaluation des risques professionnels (physiques et psychiques) découlant de la directive européenne de 1989 ;**
- **de prendre en compte tous les risques organisationnels sources de souffrance au travail (physique comme mentale) dans l'approche juridique des conditions de travail ;**
- **de mettre en place et d'accompagner des modes d'organisation du travail humain et d'abandonner les indicateurs de gestion déconnectés des réalités de terrain ;**
- **de respecter les conditions légales lorsque du télétravail se met en place : volontariat, droit au retour, égalité de traitement, protection des données et de la vie privée, la santé et sécurité, droit à l'information ;**
- **d'engager une réelle réflexion sur la numérisation à tout-va imposée, qui impacte directement nos conditions de travail et dégrade les services aux usagers. Cela augmente aussi le contrôle social.**
- **l'engagement réel des travaux de désamiantage et d'amélioration de la qualité des bâtiments sur tout le territoire dans le respect de la santé des agents, des usagers et de notre environnement ;**
- **une vraie médecine de prévention nationale et indépendante.**